



Ref : CA2015/194

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2015**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'UN NOUVEAU TARIF  
POUR UNE PRESTATION DE L'UMR IRAMAT**

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **10 juillet 2015** réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul JOURDAN**,

*Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne*

➤ **adopte le tarif fixé pour la facturation d'une prestation de l'UMR IRAMAT portant sur la réalisation de datations OSL du Mas d'Azil commandées par l'association GAMMA grotte et archéologie pour un montant de mille six cents quatre-vingts euros hors taxes (1680 € H.T.).**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10 juillet 2015.*

Nombre de membres présents	<b>14</b>
Nombre de membres représentés	<b>4</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>18</b>
Nombre de votes pour	<b>18</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le: 04 sept.-15

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le: 03 sept.-15